



FOUDRINSECT-V

INSECTICIDE DE CONTACT A EFFET DE CHOC POUR INSECTES VOLANTS A USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide
. MASSE VOLUMIQUE	900 g/l +/- 20 g/l.
. POINT ECLAIR	Inférieur à 20 °c
. ODEUR	Citronnée
. COULEUR	Jaune clair
G A Z P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné non inflammable	



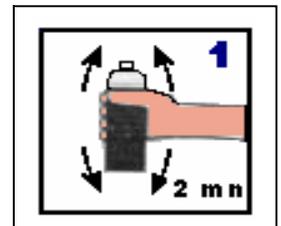
PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Composition insecticide à base de pyréthrinoïdes synergisés **PERMETHRINE, BUTOXYDE de PIPERONYL, BIOALLETHRINE** et de répulsifs à base d' extraits de plantes odoriférants, **CITRONNELLE**.

- . **Action destructrice de choc** agissant sur le système nerveux des insectes volants (mouches, moustiques, guêpes, frelons, etc...), **également actif sur les insectes rampants** présents au moment de la pulvérisation.
- . **Effet répulsif dissuasif** pour les mouches, moustiques. Apporte une solution de remplacement pour la destruction des insectes, mouches notamment, devenus résistants aux organochlorés ou phosphorés.
- . **Brouillard sec**, sans retombées humides.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Comme pour tout insecticide en aérosol, pour toute application en intérieur comme en extérieur, avant de pulvériser, veiller à l'absence de sources d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement, etc...) notamment dans un local confiné ou dans les environs du lieu d'application. Effectuer une brève pulvérisation de préférence en direction du plafond.



Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.